

MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU

- **DIPUSITATA DA** : **LUIGGI DELOGU**
U GRUPPU « Custruimu l'avvene »
- **UGHJETTU** : ***PLAN DE FORMATION ET STRATEGIE DE DISPENSE***
D'AIDES INCITATIVES

CONSIDERANT le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) comme l'organisme de coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région ;

CONSIDERANT le Revenu de Fin de Formation (RFF) alloué aux étudiants éligibles au sein de formations concernant des métiers dits « en tension » comme essentiel pour la réussite pleine et sereine de leurs études et de leur insertion, réinsertion ou reconversion professionnelle ainsi que de leur maintien dans une situation sociale acceptable durant cette période d'études ;

CONSIDERANT que la désignation des métiers dits « en tension » ne prend pas en compte la totalité des offres et demandes du tissu local ;

CONSIDERANT l'offre de formations dans le domaine paramédical déjà disponible dans l'île ;

CONSIDERANT qu'en 2013, 20,9% de la population de la Corse était âgée de 65 ans ou plus et qu'une augmentation est prévue à 34,6% à l'horizon 2050 selon l'INSEE ;

CONSIDERANT la réalité des besoins actuels et à venir en personnels médicaux et paramédicaux des hôpitaux ainsi que du rural en Corse ;

CONSIDERANT le flux constant de renforts dans ces domaines venus de France métropolitaine traduisant une formation locale insuffisante à pallier à elle-seule les besoins en santé de notre territoire ;

CONSIDERANT le taux de chômage de 9,6% au 4^e trimestre 2017 ;

CONSIDERANT la politique actuelle menée par le gouvernement français concernant le marché du travail, consistant à une baisse numérique du taux de chômage à court terme, sans réflexion sur la durée, encourageant la création d'emplois précaires ;

CONSIDERANT que 20% de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Corse ;

CONSIDERANT que de nombreux travailleurs ne disposent pas d'un salaire suffisant à subvenir à leurs besoins à cause d'un taux-horaire ou d'une amplitude de travail hebdomadaire trop faible, et vivent de ce fait sous le seuil de pauvreté ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE la réévaluation des offres et besoins du territoire dans l'optique d'obtenir une liste plus représentative des métiers dits « en tension » au sein de la société Corse ;

DEMANDE que le choix des formations financées tienne compte des besoins à venir du territoire et non seulement des besoins momentanés ;

DEMANDE le rétablissement immédiat des métiers paramédicaux au sein des métiers dits « en tension » afin de rouvrir les droits aux étudiants éligibles des formations paramédicales de Corse au Revenu de Fin de Formation ;

DEMANDE la tenue d'une étude visant à expliciter le nombre de travailleurs qualifiés s'installant en Corse chaque année ;

PROPOSE la création d'un statut « étudiant insulaire », donnant priorité aux étudiants locaux lors de l'attribution d'un emploi en cas de compétences égales ;